Mode d'emploi

Le Sommet de la Francophonie

La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, communément appelée Sommet, est l'instance suprême de la Francophonie. Le Sommet se réunit tous les deux ans. Il est présidé par le chef d'Etat ou de gouvernement du pays hôte du Sommet jusqu'au Sommet suivant.

Il statue sur l'admission de nouveaux membres de plein droit, de membres associés et de membres observateurs à l'OIF.

Le Sommet définit les orientations de la Francophonie de manière à assurer son rayonnement dans le monde.

Il adopte toute résolution qu'il juge nécessaire au bon fonctionnement de la Francophonie et à la réalisation de ses objectifs. Il élit le Secrétaire général.

Dix Sommets de la Francophonie depuis 1986
- Paris (France, 1986)
- Québec (Canada-Québec, 1987)
- Dakar (Sénégal, 1989)
- Chaillot (France, 1991)
- Grand Baie (Maurice, 1993)
- Cotonou (Bénin, 1995)
- Hanoi (Vietnam, 1997)
- Moncton (Canada-Nouveau-Brunswick, 1999)
- Beyrouth (Liban, 2002)
- Ouagadougou (Burkina Faso, 2004)

C'est en Roumanie, le premier des treize pays francophones d'Europe centrale et orientale à avoir été admis au sein de l'OIF que se tiendra la XI[e] Conférence des chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage.

La conférence, plus connue sous le nom de "Sommet de la Francophonie", se réunira les 28 et 29 septembre 2006 à Bucarest et accordera au thème de l'éducation et des technologies de l'information et de la communication une place centrale.

La Conférence ministérielle de la Francophonie

La Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) se réunit entre les Sommets afin d'assurer la continuité politique. Les membres des Sommets y sont représentés par leur ministre des Affaires étrangères ou le ministre chargé de la Francophonie.

Cette Conférence a pour mission de veiller à l'exécution des décisions arrêtées lors d'un Sommet et de préparer le Sommet suivant. Elle se prononce sur les grands axes de l'action multilatérale francophone. En outre, elle recommande au Sommet l'admission de nouveaux membres et de nouveaux membres associés.

La Francophonie s'appuie également sur les travaux et les recommandations de deux Conférences ministérielles permanentes : la Conférence des ministres de l'Education nationale des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) et la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage (CONFEJES) ; et de Conférences ministérielles sectorielles.

Dix-huit Conférences ministérielles sectorielles depuis 1971
- Conférence des ministres de la Fonction publique, Lomé (Togo), 1971
- Conférence des ministres de la Politique scientifique, Luxembourg, 1977
- Conférence des ministres de la Justice, Paris (France, 1980 et 1989), Le Caire (Egypte, 1995)
- Conférence des ministres de la Culture, Cotonou (Bénin, 1981), Liège (Communauté française de Belgique, 1990)
- Conférence des ministres de l'Agriculture, Paris (France), 1981
- Conférence des ministres de la Recherche scientifique et de l'Enseignement supérieur, Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), 1983
- Conférence des ministres de la Communication, Le Caire (Egypte), 1985

- Conférence des ministres chargés de l'Environnement, Tunis (Tunisie), 1991
- Conférence des ministres de l'Education de l'ensemble des pays ayant en commun l'usage du français, Montréal (Canada-Québec), 1992
- Conférence des ministres chargés de l'Enfance, Dakar (Sénégal), 1993
- Conférence des ministres chargés des Inforoutes, Montréal (Canada-Québec), 1997
- Conférence des ministres de l'Economie et des Finances, Monaco, 1999
- Conférence des femmes de la Francophonie, Luxembourg, 2000
- Conférence ministérielle sur la Culture, Cotonou (Bénin), 2001
- Conférence ministérielle de la Francophonie sur la société de l'information, Rabat (Maroc, 2003)
- Conférence des ministres de la Politique scientifique, Luxembourg, 1977
- Conférence des ministres de la Justice, Paris (France, 1980 et 1989), Le Caire (Egypte, 1995)
- Conférence des ministres de la Culture, Cotonou (Bénin, 1981), Liège (Communauté française de Belgique, 1990)
- Conférence des ministres de l'Agriculture, Paris (France), 1981
- Conférence des ministres de la Recherche scientifique et de l'Enseignement supérieur, Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), 1983
- Conférence des ministres de la Communication, Le Caire (Egypte), 1985
- Conférence des ministres chargés de l'Environnement, Tunis (Tunisie), 1991
- Conférence des ministres de l'Education de l'ensemble des pays ayant en commun l'usage du français, Montréal (Canada-Québec), 1992
- Conférence des ministres chargés de l'Enfance, Dakar (Sénégal), 1993
- Conférence des ministres chargés des Inforoutes, Montréal (Canada-Québec), 1997
- Conférence des ministres de l'Economie et des Finances, Monaco, 1999
- Conférence des femmes de la Francophonie, Luxembourg, 2000
- Conférence ministérielle sur la Culture, Cotonou (Bénin), 2001
- Conférence ministérielle de la Francophonie sur la société de l'information, Rabat (Maroc, 2003)

La prochaine Conférence ministérielle sectorielle portera sur la prévention des conflits et la sécurité humaine et se tiendra à Saint Boniface (Manitoba, Canada) en mai 2006.

Le Conseil permanent de la Francophonie

Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) est l'instance chargée de la préparation et du suivi du Sommet. Il est présidé par le Secrétaire général de la Francophonie et composé des représentants personnels dûment accrédités par les chefs d'Etat ou de gouvernement membres des Sommets. Autant que de besoin, le Secrétaire général réunit le Conseil permanent.

Le Conseil permanent a notamment pour missions de veiller à l'exécution des décisions prises par la Conférence ministérielle ; d'examiner les propositions de répartition du Fonds multilatéral unique (FMU) et d'exercer son rôle d'animateur, de coordonnateur et d'arbitre. Il dispose à cet effet des commissions suivantes : la commission politique, la commission économique, la commission de coopération et de programmation et la commission administrative et financière.

L'Organisation internationale de la Francophonie

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue et de valeurs communes. Elle rassemble 53 Etats et gouvernements membres et a admis 10 observateurs. Elle conduit des actions dans les domaines de la politique internationale et de la coopération multilatérale.

Le Secrétaire général

Le Secrétaire général, clé de voûte du dispositif institutionnel de la Francophonie, dirige l'Organisation internationale de la Francophonie. Il conduit l'action politique de la Francophonie, dont il est le porte-parole et le représentant officiel au niveau international.

Abdou DIOUF a été élu le 20 octobre 2002 par le IXe Sommet de La Francophonie (Beyrouth, Liban), Secrétaire général de la Francophonie.

L'Assemblée consultative

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie est l'assemblée consultative de la Francophonie.

Les 4 opérateurs

Les opérateurs de la Francophonie mettent en œuvre les décisions prises par le Sommet en fonction de leurs domaines de compétences. L'OIF s'appuie ainsi sur quatre opérateurs : l'Agence universitaire de la Francophonie, TV5Monde, l'Université Senghor d'Alexandrie, l'Association internationale des maires francophones